

32 bureaux de vote	SAINT ANDRE	3 cantons
N° & adresse	Limites géographiques	

<p style="text-align: center;">1 Mairie ville Bureau centralisateur Canton 2</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Rue de la Gare - Partie comprise entre l'Avenue Ile de France et la Rue Lagourgue • Rue de Lagourgue - Partie comprise entre la rue de la Gare et la rue Lacoaret • Est : Rue Lacoaret Rue des Camphriers • Sud : Avenue de la République – Partie comprise entre l’Avenue Ile de France et la rue de la Communauté • Ouest : Avenue de l’Ile de France - Partie comprise entre l'Avenue de la République et la rue de la Gare
<p style="text-align: center;">2 Mairie ville Canton 2</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Avenue de la République – Partie comprise entre l'Avenue Bourbon et les Rails • Est : Les Rails - Partie comprise entre l'Avenue de la République et la rue Lebon • Ouest : Rue Lebon Avenue de Bourbon - Partie comprise entre la rue Lebon et l'Avenue de la République
<p style="text-align: center;">3 Mairie ville Canton 2</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord-Est : Rue Dumesnil d'Engente • Sud –Est : Rue Lagourgue - Partie comprise entre la rue Dumesnil d'Engente et l'Allée des Cocos • Sud-Ouest : Allée des Cocos • Ouest : Avenue Ile de France - Partie comprise entre l'allée des Cocos et la rue Deschanet • Nord-Ouest : Rue Deschanet - Partie comprise entre l'Avenue de l'Ile de France et la rue Dumesnil d'Engente
<p style="text-align: center;">4 Ecole Félicienne Jean (Rue du Père Repond) Canton 2</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Rue Joseph Bédier - Partie comprise entre la rue Terre Rouge et l'Avenue Ile de France • Est : Avenue Ile de France - Partie comprise entre la rue de Joseph Bédier et la rue du Père Repond • Sud : Rue du Père Repond • Ouest : Rue Terre Rouge - Partie comprise entre la rue du Père Repond et la rue Joseph Bédier

32 bureaux de vote		SAINT ANDRE	3 cantons
N°	& adresse	Limites géographiques	
5	Ecole Félicienne Jean (Rue du Père Repond) Canton 2	<ul style="list-style-type: none"> • Nord-Est : Rue Miguel Avenue Ile de France - Partie comprise entre la rue Miguel et l'allée des Cocos • Sud -Est : Rue Lagourgue – Partie comprise entre l'allée des Cocos et la rue de la gare Rue de la Gare - Partie comprise entre la rue Lagourgue et l'Avenue Ile de France Avenue de l'île de France – Partie comprise entre la rue de la Gare et la rue Joseph Bédier Rue Joseph Bédier - Partie comprise entre l'Avenue Ile de France et la rue Terre Rouge Rue Terre Rouge Rue de l'Oratoire - Partie comprise entre la rue Payet et la rue Terre Rouge Rue Payet - Partie comprise entre la rue de l'Oratoire et le chemin Bras des Chevrettes Chemin Bras des Chevrettes - Partie comprise entre la rue Payet et le chemin des Bambous • Ouest : Chemin des Bambous • Nord-Ouest : La Ravine Sèche - Partie comprise entre le chemin des Bambous et le chemin Miguel 	
6	Ecole Félicienne Jean (Rue du Père Repond) Canton 2	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Chemin Bras des Chevrettes - Partie comprise entre le chemin des Bambous et le chemin Morin • Nord-Est : Chemin Morin • Est : Avenue de Bourbon - Partie comprise entre le chemin Morin et Rocade Sud Rocade Sud - Partie comprise entre l'Avenue de Bourbon et les Rails Les Rails – Partie comprise entre Rocade Sud et la Rivière du Mât • Sud : Rivière du Mât - Partie comprise entre les Rails et le Pont de l'Escalier • Sud-Ouest : Ravine sèche • Ouest : Chemin des Bambous - Partie comprise entre la Ravine Sèche et le chemin Bras des Chevrettes 	
7	Ecole Félicienne Jean Rue du Père Repond Canton 2	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Rue Lebon – • Nord-Est : • Est : Les Rails- Partie comprise entre la rue Lebon et le chemin des Figues Chemin des Figues • Sud : Rocade Sud - Partie comprise entre le chemin des Figues et l'Avenue de Bourbon • Ouest : Avenue de Bourbon - Partie comprise entre Rocade Sud et le chemin Morin Chemin Morin – Partie comprise entre l'Avenue de Bourbon et la Ravine Sèche • Nord-Ouest : Ravine Sèche – Partie comprise entre le chemin Morin et la Ruelle Moutardier Ruelle Moutardier Avenue de Bourbon - Partie comprise entre la ruelle Moutardier et le chemin Lebon 	

32 bureaux de vote	SAINT ANDRE	3 cantons
N° & adresse	Limites géographiques	
<p style="text-align: center;">8 Ecole Félicienne Jean (Rue du Père Repond) Canton 2</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Rue du Père Repond • Est : Avenue de Bourbon - Partie comprise entre la rue du père Repond et la ruelle Moutardier • Sud : Ruelle Moutardier Ravine Sèche – Partie comprise entre la ruelle Moutardier et chemin Morin Chemin Morin - Partie comprise entre la Ravine Sèche et la rue Payet • Ouest : Rue Payet - Partie comprise entre le chemin Morin et la rue de l'Oratoire Rue de l'Oratoire - Partie comprise entre la rue Payet et la rue Terre Rouge Rue Terre Rouge - Partie comprise entre la rue de l'Oratoire et la rue du Père Repond 	
<p style="text-align: center;">9 Ecole Petit Bazar (Ruelle Clovis) Canton 2</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Rue de Cambuston - Partie comprise entre Rivière Saint-Jean et ruelle Espérance • Est : Ruelle Espérance Avenue des Mascareignes - Partie comprise entre la ruelle Espérance et la Déviation Rue du Petit Bazar • Sud -Est : Rue Deschanets - Partie comprise entre la rue du Petit Bazar et l'Avenue de l'île de France Avenue Ile de France – Partie comprise entre la rue Deschanets et chemin Miguel • Sud-Ouest : Chemin Miguel • Ouest : Rivière Saint-Jean - Partie comprise entre le chemin Miguel et la rue de Cambuston 	
<p style="text-align: center;">10 Ecole Petit Bazar Ruelle Clovis Canton 2</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Rue de Cambuston - Partie comprise entre ruelle Espérance et la rue Emile Thomas • Est : Rue Emile Thomas Chemin du Centre - Partie comprise entre la rue Emile Thomas et la déviation • Sud : Déviation – Partie comprise entre Chemin du Centre et l'Avenue des Mascareignes • Ouest : Avenue des Mascareignes Partie comprise entre la Déviation et la Ruelle Espérance Ruelle Espérance 	
<p style="text-align: center;">11 Ecole mixte Bras des Chevrettes Canton 2</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Rivière Saint-Jean - Partie comprise entre chemin Adrien Bellier et chemin des Bambous • Est : Chemin des Bambous – Partie comprise entre la Rivière Saint- Jean et chemin Bras des Chevrettes • Sud : Chemin Bras des Chevrettes - Partie comprise entre chemin des Bambous et Bras des Chevrettes Village • Sud-Ouest : Bras des Chevrettes Village Chemin Bras Mousseline – Partie comprise entre Bras des Chevrettes Village et chemin Adrien Bellier Chemin Adrien Bellier 	

32 bureaux de vote		SAINT ANDRE	3 cantons
N° & adresse		Limites géographiques	
<p style="text-align: center;">12 Ecole mixte Bras des Chevrettes Canton 2</p>		<ul style="list-style-type: none"> • Nord-Est : Chemin Adrien Bellier Chemin Bras Mousseline – Partie comprise entre chemin Adrien Bellier et chemin Bras des Chevrettes Village Bras des Chevrettes Village Chemin Bras des Chevrettes – Partie comprise entre chemin Bras des Chevrettes Village et chemin des Bambous. • Est : Chemin des Bambous – Partie comprise entre chemin Bras des Chevrettes et ravine Sèche • Sud -Est : Ravine Sèche • Sud-Ouest : Limites ONF • Nord-Ouest : Rivière Saint-Jean - Partie comprise entre Limites ONF et chemin Adrien Bellier 	
<p style="text-align: center;">13 Mairie de Champ Borne Bureau centralisateur Canton 1</p>		<ul style="list-style-type: none"> • Nord-Est : Chemin Champ-Borne - Partie comprise entre chemin Fantaisie et chemin Lefaguyès • Sud -Est : Chemin Lefaguyès - Partie comprise entre chemin Champ Borne et chemin du Centre • Sud-Ouest : Chemin du Centre - Partie comprise entre chemin Lefaguyès et chemin Maunier • Nord-Ouest : Chemin Maunier - Partie comprise entre chemin du Centre et chemin Rio Chemin Rio - Partie comprise entre chemin Maunier et chemin fantaisie Chemin Fantaisie 	
<p style="text-align: center;">14 Mairie de Champ Borne Canton 1</p>		<ul style="list-style-type: none"> • Nord-Est : Chemin Petit Etang - Partie comprise entre chemin Cent Gaulettes et chemin le Colosse Chemin le Colosse - Partie comprise entre chemin Petit Etang et chemin Champ-Borne Chemin Champ-Borne - Partie comprise entre chemin le Colosse et chemin Fantaisie • Sud -Est : Chemin Fantaisie • Sud-Ouest : Chemin Rio – Partie comprise entre chemin Fantaisie et chemin Lagourgue Chemin Lagourgue - Partie comprise entre chemin Rio et chemin Carrefour Chemin Carrefour • Nord-Ouest : Chemin Cent Gaulettes - Partie comprise entre chemin Carrefour et chemin Petit Etang 	
<p style="text-align: center;">15 Ecole Jean Albany Ravine Creuse Canton 3</p>		<ul style="list-style-type: none"> • Est : Chemin Valentin - Partie comprise entre le chemin Lefaguyès et Chemin Zaville • Sud : Chemin Zaville - Partie comprise entre le chemin Valentin et la rue des Hortensias Rue des Hortensias Rue du Temple • Ouest : Chemin Ravine Creuse - Partie comprise entre la rue du temple et le chemin Lefaguyès • Nord-Ouest : Chemin Lefaguyès - Partie comprise entre le chemin Ravine Creuse et le chemin Valentin 	

32 bureaux de vote	SAINT ANDRE	3 cantons
N° & adresse	Limites géographiques	
<p style="text-align: center;">16 Ecole Jean Albany Ravine Creuse Canton 3</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Est : Chemin Ravine Creuse Chemin Patelin - Partie comprise entre chemin Ravine Creuse et l'Allée Jacquier Allée Jacquier Chemin Balance - Partie comprise entre allée Jacquier et chemin Valentin Chemin Valentin - Partie comprise entre chemin Balance et chemin Patelin Chemin Jeanson • Sud : La Rivière du Mât - Partie comprise entre le chemin Jeanson et le chemin de la Rivière du Mât les Hauts Chemin de la RDM les Hauts - Partie comprise entre la Rivière du Mât et la Limite Est de la Cressonnière. • Ouest : Limite Est de la Cressonnière Chemin Pente Sassy • Nord-Ouest : Chemin Lefaguyès - Partie comprise entre le chemin Pente Sassy et le chemin Ravine Creuse 	
<p style="text-align: center;">17 Ecole Jean Albany Ravine Creuse Canton 3</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Rue du Temple Rue des Hortensias Chemin Zaville - Partie comprise entre la rue des Hortensias et chemin Valentin • Est : Chemin Valentin - Partie comprise entre le chemin Zaville et le chemin Balance Chemin Balance - Partie comprise entre le chemin Valentin et l'Allée Jacquier Allée Jacquier • Sud : Chemin Patelin - Partie comprise entre l'Allée Jacquier et le Canal Moreau • Ouest : Chemin Patelin - Partie comprise entre le Canal Moreau et le chemin Ravine Creuse Chemin Ravine Creuse - Partie comprise entre le chemin Patelin et la rue du Temple 	
<p style="text-align: center;">18 Ecole de la Cressonnière Rue Gabriel Vayaboury Canton 3</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord-Est : Rue de la Gare - Partie comprise entre la RN2 et le chemin Pente Sassy • Est : Chemin Pente Sassy Limite Est de la Cressonnière - Partie comprise entre la rue de la Cressonnière et la rue des Letchis • Sud : Rue des Letchis - Partie comprise entre la Limite Est de la Cressonnière et la RN2 • Ouest : RN2 - Partie comprise entre la rue des Letchis et la rue de la Gare 	
<p style="text-align: center;">19 Ecole de la Cressonnière Rue Gabriel Vayaboury Canton 3</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord-Est : Rue de la Gare - Partie comprise entre la rue des Camphriers et la RN2 • Est : RN2 - Partie comprise entre la rue de la Gare et la Rivière du Mât • Sud : Rivière du Mât - Partie comprise entre la RN2 et les Rails • Ouest : Les Rails – Partie comprise entre la Rivière du Mât et le chemin des Figues Chemin des Figues Les Rails - Partie comprise entre le chemin des Figues et la rue des Camphriers Rue des Camphriers 	

32 bureaux de vote		SAINT ANDRE	3 cantons
N° & adresse		Limites géographiques	
<p style="text-align: center;">20</p> <p style="text-align: center;">Ecole de la Cressonnière Rue Gabriel Vayaboury Canton 3</p>		<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Rue des Letchis - Partie comprise entre la RN2 et la rue Gabriel Vayaboury • Est : Rue Gabriel Vayaboury - Partie comprise entre la rue des Letchis et la rue des Lataniers • Rue des Lataniers – Partie comprise entre la rue Gabriel Vayaboury et la rue des Flamboyants • Rue des Flamboyants - Partie comprise entre la rue des Lataniers et le chemin de la Rivière du Mât les Hauts • Sud : Chemin Rivière du Mât les Hauts - Partie comprise entre la rue des Flamboyants et la RN2 • Ouest : RN2 - Partie comprise entre le chemin Rivière du Mât les Hauts et la rue des Letchis 	
<p style="text-align: center;">21</p> <p style="text-align: center;">Ecole de la Cressonnière Rue Gabriel Vayaboury Canton 3</p>		<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Rue des Letchis – Partie comprise entre la rue Gabriel Vayaboury et la Limite Est de la Cressonnière • Est : Limite Est de la Cressonnière - Partie comprise entre la rue des Letchis et le chemin Rivière du Mât les Hauts • Chemin Rivière du Mât les Hauts - Partie comprise entre la limite Est de la Cressonnière et la Rivière du Mât • Sud : Rivière du Mât - Partie comprise entre le chemin de la Rivière du Mât les Hauts et la RN2 • Ouest : RN2 - Partie comprise entre le chemin de la Rivière du Mât et le chemin Rivière du Mât les Hauts • Chemin Rivière du Mât les Hauts - Partie comprise entre la RN2 et la rue des Flamboyants • Rue des Flamboyants - Partie comprise entre le chemin de la Rivière du Mât les Hauts et la rue des Lataniers • Rue des Lataniers - Partie comprise entre la rue des Flamboyants et la Rue Gabriel Vayaboury • Rue Gabriel VAYABOURY – Partie comprise entre la rue des Lataniers et la rue des Letchis 	
<p style="text-align: center;">22</p> <p style="text-align: center;">Ecole chemin du Centre Chemin du Centre Canton 1</p>		<ul style="list-style-type: none"> • Nord-Est : Chemin Carrefour Chemin Lagourgue - Partie comprise entre le chemin Carrefour et le chemin Rio • Chemin Rio - Partie comprise entre chemin Lagourgue et chemin Maunier • Sud -Est : Chemin Maunier – Partie comprise entre chemin Rio et chemin du Centre • Sud-Ouest : Chemin du Centre - Partie comprise entre chemin Maunier et chemin Cent Gaulettes • Nord-Ouest : Chemin Cent Gaulettes - Partie comprise entre chemin du Centre et chemin Carrefour 	
<p style="text-align: center;">23</p> <p style="text-align: center;">Ecole chemin du Centre Chemin du Centre Canton 1</p>		<ul style="list-style-type: none"> • Nord-Est : Chemin du Centre - Partie comprise entre chemin Lagourgue et chemin Lefaguyès • Sud -Est : Chemin Lefaguyès - Partie comprise entre chemin du Centre et le chemin de la Gare • Sud-Ouest : Rue de la Gare – Partie comprise entre le chemin Lefaguyès et chemin Maunier • Chemin Maunier - Partie comprise entre chemin de la Gare et la RN2 • Ouest : RN2 - Partie comprise entre chemin Maunier et chemin Lagourgue • Nord-Ouest : Chemin Lagourgue - Partie comprise entre la Déviation et chemin du Centre 	

32 bureaux de vote		SAINT ANDRE	3 cantons
N° & adresse		Limites géographiques	
<p style="text-align: center;">24</p> <p style="text-align: center;">Ecole chemin du Centre Chemin du Centre Canton 1</p>		<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Chemin du Centre - Partie comprise entre la Déviation et chemin Brunet Chemin Brunet Chemin Bel Ombre - Partie comprise entre chemin Brunet et chemin Cent Gaulettes • Sud -Est : Chemin Cent Gaulettes Chemin du Centre - Partie comprise entre chemin Cent Gaulettes et chemin Lagourgue Chemin Lagourgue – Partie comprise entre chemin du Centre et la Déviation • Sud-Ouest : Déviation – Partie comprise entre chemin Lagourgue et Allée Zelmar Allée Zelmar - Partie comprise entre la Déviation et la rue du Petit Bazar • Ouest : Rue du Petit Bazar - Partie comprise entre Allée Zelmar et la Déviation 	
<p style="text-align: center;">25</p> <p style="text-align: center;">Ecole chemin du Centre Chemin du Centre Canton 1</p>		<ul style="list-style-type: none"> • Nord-Est : Déviation - Partie comprise entre Allée Zelmar et chemin Lagourgue • Est : Déviation – Partie comprise entre chemin Lagourgue et chemin Maunier • Sud -Est : Chemin Maunier - Partie comprise entre la Déviation et la rue de la Gare • Sud-Ouest : Rue de la Gare - Partie comprise entre chemin Maunier et rue Lacoaret • Ouest : Rue Lacoaret Rue Dumesnil d'Engente Rue du Petit Bazar - Partie comprise entre la rue Deschanets et Allée Zelmar • Nord-Ouest : Allée Zelmar - Partie comprise entre la rue du Petit Bazar et la Déviation 	
<p style="text-align: center;">26</p> <p style="text-align: center;">Ecole Henri Morange Cambuston Canton 1</p>		<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Littoral – Partie comprise entre le prolongement de la rue du Lavoir et la ruelle des Orchidées • Est : Ruelle des Orchidées Rue de Cambuston - Partie comprise entre la ruelle des Orchidées et chemin Ratenon • Sud -Est : Chemin Ratenon • Ouest : Rue Emile Thomas - Partie comprise entre chemin Ratenon et la rue du Lavoir Rue du Lavoir Prolongement de la rue du Lavoir 	
<p style="text-align: center;">27</p> <p style="text-align: center;">Ecole Henri Morange Cambuston Canton 1</p>		<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Chemin Bel Ombre – Partie comprise entre chemin Ratenon et chemin Brunet • Sud-Est : Chemin Brunet • Sud-Ouest : Chemin du Centre – Partie comprise entre chemin Brunet et la RN2 • Ouest : Chemin du Centre – Partie comprise entre la RN2 et la rue Emile Thomas Rue Emile Thomas - Partie comprise entre chemin du Centre et chemin Ratenon • Nord-Ouest : Chemin Ratenon 	

32 bureaux de vote		SAINT ANDRE	3 cantons
N° & adresse		Limites géographiques	
<p align="center">28</p> <p align="center">Ecole Henri Morange Cambuston Canton 1</p>		<ul style="list-style-type: none"> • Nord-Est : Chemin du Petit Etang - Partie comprise entre la ruelle des Orchidées et chemin Cent Gaulettes • Sud -Est : Chemin Cent Gaulettes – Partie comprise entre chemin du Petit Etang et le chemin Bel Ombre • Sud : Chemin de Bel Ombre Rue de Cambuston - Partie comprise entre le chemin de Bel Ombre et la ruelle des Orchidées • Ouest : Ruelle des Orchidées 	
<p align="center">29</p> <p align="center">Ecole Henri Morange Cambuston Canton 1</p>		<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Littoral - Partie comprise entre la Rivière Saint- Jean et le prolongement de la Rue du Lavoir • Est : Prolongement de la rue du Lavoir Rue du lavoir • Sud : Rue de Cambuston – Partie comprise entre la rue du Lavoir et la Rivière Saint-Jean • Ouest : Rivière Saint-Jean - Partie comprise entre la rue de Cambuston et le Littoral 	
<p align="center">30</p> <p align="center">Ecole Rivière du Mât les Bas Canton 3</p>		<ul style="list-style-type: none"> • Nord-Est : Route Coloniale - Partie comprise entre le chemin Grand Canal et le chemin des Limites • Sud : Chemin des Limites Chemin Patelin - Partie comprise entre le chemin des Limites et chemin Bédère Maillot Chemin Bédère Maillot La Rivière du Mât - Partie comprise entre le chemin Bédère Maillot et chemin Jeanson • Ouest : Chemin Jeanson Chemin Valentin - Partie comprise entre le chemin Jeanson et le chemin Fourchon • Nord-Ouest : Chemin Fourchon Chemin Grand Canal - Partie comprise entre le chemin Fourchon et la Route Coloniale 	
<p align="center">31</p> <p align="center">Ecole Rivière du Mât les Bas Bureau centralisateur du Canton 3</p>		<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Chemin Patelin - Partie comprise entre le chemin Bédère Maillot et le chemin des Limites Chemin des Limites • Est : Route Coloniale - Partie comprise entre le chemin des Limites et la Rivière du Mât • Sud : Rivière du Mât - Partie comprise entre la Route Coloniale et le chemin Bédère Maillot • Ouest : Chemin Bédère Maillot 	
<p align="center">32</p> <p align="center">Club 3^{ème} âge du Grand Canal 509, chemin Grand Canal - Champ Borne Canton 3</p>		<ul style="list-style-type: none"> • Nord-Est : Le Littoral - Partie comprise entre le chemin Lefaguyès et le chemin Grand Canal • Sud-Est : Chemin Grand Canal - Partie comprise entre le Littoral et chemin Fourchon Chemin Fourchon • Sud-Ouest : Chemin Valentin - Partie comprise entre le chemin Fourchon et le chemin Lefaguyès • Nord-Ouest : Chemin Lefaguyès - Partie comprise entre le chemin Valentin et le Littoral 	